

310112
d
RUTAYISIRE J.M.Vianney
B.P. 222 KIGALI.-

Kigali, le 20 décembre 1989

À l'attention de	J.R. Af Sport
Date de dépôt	27/12/89
N° d'ordre	9977/89-06

Monsieur le Président de l'Association
Rwandaise des Arts Martiaux
KIGALI.-

Monsieur,

Faisant suite à la lettre collective
du 21 Novembre 1989 émanant du Boxing Club de Kigali et à
la vôtre du 20 décembre 1989, toutes portant sur l'offre des
membres de ce Club en ma faveur, j'ai le plaisir de vous faire
savoir que leur aspiration a rencontré tout mon assentiment.

Toutefois, il vous souviendra qu'en votre
qualité de responsable de l'A.R.A.M, c'est vous-même qui êtes
habilité à confirmer ma candidature en la considérant parmi
d'autres que vous auriez déjà enregistrées.

Dans l'attente de votre position à ce pro-
pos, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes salutations martiales
ainsi l'expression de ma franche collaboration.

C.P.I. à :

- ✓ - Monsieur le Ministre de la Jeunesse
et du Mouvement Associatif
KIGALI.-
- Membres du BOXING Club de Kigali
KIGALI.-

RUTAYISIRE J.M.Vianney.-

Rutayisire J.M.Vianney
AC

Association Rwandaise des
Arts Martiaux, A.R.A.M.
c/o MIJEUMA
B.F. 1044 KIGALI

Kigali, le 20 décembre 1989

Objet: requête des
Boxeurs

Monsieur RUTAYISIRE Vianney
c/o RWANDA PAINTS
B.P. 222 KIGALI.-

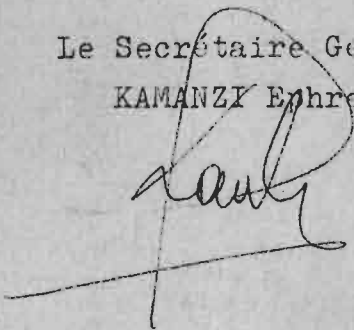
Monsieur,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que nous avons bien enregistré la copie de la lettre vous adressée par les membres du club de Boxe de Kigali en date du 21.11.1989, lettre dans laquelle ils vous demandent de bien vouloir être leur président.

Nous saisissons également cette occasion pour vous dire que nous attendons impatiemment votre réaction qui devrait nous parvenir avant le 23 décembre 1989.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments respectueux.

Le Secrétaire Général
KAMANZY Ephrem



Le Président
MUSANGANYA Faustin

